

Règl 278-3
26 août 2010

414a Demande de certificat d'autorisation pour l'installation de toute clôture, muret ou haie

La demande de certificat d'autorisation pour l'installation de toute clôture, muret ou haie doit contenir:

- a) Les noms et adresses du requérant, du propriétaire de l'immeuble et de la personne ou de la compagnie qui effectuera les travaux;
- b) Un plan de cadastre du terrain;
- c) Un plan fait à l'échelle illustrant les lignes de propriété, la localisation projetée sur le terrain de la clôture, du muret ou de la haie, la localisation des bâtiments existants et de toute clôture, muret ou haie existants;
- d) Un croquis ou une photo illustrant les détails de la clôture ou du muret en termes de hauteur, de matériaux et de structure.

Règl 278-3
26 août 2010

414b Demande de certificat d'autorisation pour la réalisation de travaux de déblai ou de remblai sur un terrain

La demande de certificat d'autorisation pour la réalisation de travaux de déblai ou de remblai sur un terrain doit contenir:

- a) Les noms et adresses du requérant, du propriétaire de l'immeuble et de la personne ou de la compagnie qui effectuera les travaux;
- b) Un plan de cadastre illustrant les niveaux actuels du terrain et de la rue en façade et la localisation de tout bâtiment, des arbres, de tout cours d'eau, de toute zone humide ou de toute zone inondable ;
- c) Un plan illustrant les niveaux projetés du terrain suite à la réalisation des travaux de déblai ou de remblai;
- d) Des détails sur le type de matériau qui servira au remblai et sur les aménagements paysagers qui sont prévus à la suite des travaux de déblai ou de remblai, et notamment une analyse granulométrique et un certificat d'analyse attestant que le type de sol est bien conforme pour l'usage du lot.

Règl 278-5(6)
7mars 2017

414c Demande de certificat d'autorisation pour l'installation de tout ponceau en marge d'une rue

La demande de certificat d'autorisation pour l'installation de tout ponceau en marge d'une rue doit contenir:

- a) Les noms et adresses du requérant, du propriétaire de l'immeuble et de la personne ou de la compagnie qui effectuera les travaux;
- b) Un plan illustrant la ligne d'emprise de la rue et la localisation projetée du ponceau;
- c) Des détails sur le diamètre du ponceau, sa longueur et sur sa composition.

Règl. 278-3
26 août 2010

415 Demande de certificat d'occupation

La demande relative à un certificat d'occupation doit contenir:

- a) Les noms et adresses du requérant et du propriétaire du bâtiment;
- b) Un plan de cadastre du terrain;
- c) La description de l'usage actuel et projeté du bâtiment et du terrain.